

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Première inscription

PLÉLAN-LE-GRAND

2019- 2020

Nom du responsable légal : **Prénom :**
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Vie maritale Séparé(e)
Profession : Employeur : Tél. employeur.....

Nom du conjoint : **Prénom :**
Profession : Employeur : Tél. employeur.....

Adresse personnelle du responsable légal :
N° : Rue : CP : Ville :
Tél. fixe : Tél. port. Mail:

Adresse personnelle du conjoint (si différent) :
N° : Rue : CP : Ville :
Tél. fixe : Tél. port. Mail:

En cas d'accident, veuillez indiquer un ou plusieurs N° de tél pour contact :

1) Nom : Tél.
Lien de parenté avec l'enfant :
2) Nom : Tél.
Lien de parenté avec l'enfant :

PIÈCES À JOINDRE

- 1- **Attestation d'assurance couvrant l'enfant** - copie de l'assurance scolaire ou Responsabilité civile -
- 2 - **Instruction du dossier donnant accès aux tarifs réduits** - (Pour les familles résidant à Plélan-le-Grand). Le dossier est à remettre en mairie avec une attestation du quotient familial délivrée par la CAF et une copie du dernier avis d'imposition.
- 3 - **Fiche (s) enfant (s)**
- 4 - **Fiche sanitaire pour les enfants en élémentaire ou maternelle participants aux TAM**

LE MODE DE RÈGLEMENT

Le mode de règlement choisi est :

- Prélèvement automatique (joindre un RIB)
 Paiement au Trésor Public à réception de la facture (paiement possible par internet)

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Plélan- Le- Grand, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour le traitement des affaires scolaires, il s'agit d'une obligation légale dont le caractère est obligatoire. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Plélan- le-Grand.